Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_95_BIS-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 JUIN 2026 A 18H30,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **30**

MEMBRES REPRESENTES : **5**

MEMBRE ABSENT : **0**

DATE DE LA CONVOCATION : **03 juin 2026**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN, Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCELLES, Adjoints au Maire,

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine CAILLAUD-WEBER, Kamel BELARBI, Stéphane CARBONERO, Dominique MASSA, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Jean-Marc LA PIANA, Kafia BENSADI, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

DELIBERATION **2026-95**

Étaient représentés par procuration :

Anaïs BARRE a donné procuration à Claire CAMPODONICO
Valérie FERRARINI a donné procuration à Alain GIUSTI

Laurent DESHAIES a donné procuration à Marion ROBERT
Jimmy BESSAIH a donné procuration à Kafia BENSADI

Bruno PRIOURET a donné procuration à Laurence LANGLET

OBJET :

PRESENTATION DU RAPPORT DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES FORMULEES DANS LE RAPPORT DES OBSERVATIONS DEFINITIVES

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_95_BIS-DE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des juridictions financières et notamment ses articles L. 243-6 et L. 243-9 ;

Vu la délibération n°2025-20 en date du 27 mars 2026 portant communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu le rapport sur les actions entreprises par la commune de Gardanne suite aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence Alpes Côte d'Azur ci-annexé ;

Pour rappel, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Provence Alpes Côte d'Azur a examiné la gestion et les comptes de la commune de Gardanne sur les exercices 2017 et suivants. A l'issue d'une procédure menée, la Chambre a notifié un rapport intégrant ses observations définitives ainsi que les réponses écrites formulées par la commune qui a fait l'objet d'une présentation en Conseil municipal le 27 mars 2025.

Le contrôle de la commune par la CRC s'est traduit par cinq recommandations, relatives à :

1. L'élaboration d'une procédure d'évaluation du risque contentieux,
2. L'assurance de suivi des heures supplémentaires par la mise en place d'un système de contrôle automatisé du temps de travail suivant les dispositions de l'article 5 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 modifié,
3. La mise en place de la composante CIA du RIFSEEP,
4. L'adoption et l'application d'un guide interne de la commande publique adapté à la collectivité,
5. La mise en place d'un dispositif de prévention des atteintes à la probité.

En application de l'article L. 243-9 du code susmentionné, l'ordonnateur de la collectivité territoriale concernée doit présenter un rapport devant l'assemblée délibérante, sur les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la CRC. Ce rapport sera également par la suite communiqué à la CRC.

Ainsi, conformément l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, Monsieur le Maire présente le rapport de suivi ci-annexé devant le Conseil municipal.

Ouï l'exposé des motifs rapporté,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1er :
De prendre acte de la présentation du rapport de suivi comprenant les actions entreprises à la suite des observations formulées par la CRC à la commune de Gardanne sur les exercices 2017 et suivants.

Publié sur le site internet de la commune le : 10 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_95_BIS-DE

Article 2 :
D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du Conseil Municipal, de la publier sur le site internet de la Commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

PREND ACTE
à l'unanimité des suffrages exprimés

Maire,
Hervé GRANIER

Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE

Publié sur le site internet de la commune le : 10 JUIN 2026